

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_088_BC_5-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **11**
Nombre de représentés : **3**
Nombre d'absents : **2**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_088_BC_5
Candidature du TCO à l'appel à
projets du programme France 2030
« Plan Innovation Outre-Mer »
(PIOM) pour le développement d'un
campus de l'innovation tropicale et
insulaire (CITI)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - Mme Mireille MOREL-COIANIZ

Nombre de votants : 14

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
10/10/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_088_BC_5 : CANDIDATURE DU TCO À L'APPEL À PROJETS DU PROGRAMME FRANCE 2030 « PLAN INNOVATION OUTRE-MER » (PIOM) POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN CAMPUS DE L'INNOVATION TROPICALE ET INSULAIRE (CITI)

Le Président de séance expose :

Le TCO a initié depuis décembre 2020 une démarche d'innovation territoriale qui vise à créer des coopérations fortes pour faire de l'Ouest, un territoire dynamique et une vitrine des savoir-faire. Menée en partenariat avec l'Association pour le Développement Industriel de la Réunion (ADIR) et une quarantaine de partenaires regroupés au sein d'une plateforme d'innovation, cette démarche repose sur la fusion des 2 dispositifs : Contrat de Transition Écologique et Territoires d'Industrie.

Avec le développement de coopérations entre structures et acteurs de l'innovation, la création de lieux d'échanges et de recherches collaboratives, l'installation des services d'aides aux porteurs de projets et à la montée en compétences des acteurs et des filières, le TCO pose les bases pour le développement d'une méthode d'innovation dans l'Ouest (Projet exprimé par la Région dans le cadre des travaux du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)). Notre ambition est de :

- Démontrer que l'écologie est un moteur de l'économie ;
- Traduire l'écologie en projet avec les acteurs du territoire ;
- Accompagner la reconversion industrielle du territoire.

Dans le cadre de la compétence de développement économique du TCO, ce projet structurant apparaît aujourd'hui indispensable pour développer et soutenir sur le territoire un véritable campus moderne et attractif, capable d'accompagner l'émergence et le développement de filières essentielles pour l'économie réunionnaise.

C'est dans ce cadre que le TCO a mobilisé progressivement un large écosystème d'acteurs publics et privés autour des grands enjeux du territoire comme notamment l'économie circulaire et l'écologie industrielle, l'aménagement et la construction durable, les énergies renouvelables, la mobilisation du foncier économique, les aides et les financements...

Le succès rencontré a mis en exergue les besoins des acteurs et les potentiels du territoire et justifié pleinement la poursuite et l'accélération de cette dynamique partenariale qui a donné naissance au projet de Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI), pour lequel le TCO a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt du PIA « Plan Innovation Outre-Mer » en 2021 et a bénéficié d'une subvention de l'État de 100 000 € pour mener des études complémentaires.

La candidature du Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) à l'appel à projet « Plan Innovation Outre-Mer » pour le 30 septembre 2022

Le projet CITI a vocation à être un dispositif original de coopération entre le monde académique, l'entreprise et le territoire, utilisant les projets du territoire pour développer de nouvelles filières et organiser un environnement propice à la réalisation de projets.

Le caractère innovant du CITI réside dans une approche de l'innovation par le territoire, partant des besoins et des potentiels du territoire au sein des différentes opérations d'aménagement le programme prévues dans l'Ecocité, pour susciter des solutions et projets innovants, là où la chaîne de l'innovation part traditionnellement de l'idée ou de la R&D et l'amène progressivement vers le marché.

Cette ambition se décline à 3 niveaux :

1. Créer un espace de réflexion interprofessionnelle public/privé (en mode think tank) afin de concevoir l'aménagement durable du territoire sous un angle prospectif, intégrant les enjeux du territoire et les dynamiques d'innovation autour des ressources, de l'énergie, du végétal;
2. Alimenter les réflexions des maîtres d'ouvrages publics et privés en amont de la conception de l'aménagement, afin qu'ils soient en capacité d'intégrer à leurs réflexions les innovations et expertises disponibles ou transposables sur le territoire;
3. Dynamiser la collaboration entre industriels, acteurs de la R&D, professionnels de l'aménagement urbain et société civile, afin de développer la conception, la réalisation et l'exploitation de projets innovants.

Pour ce faire, le TCO mobilisera simultanément les acteurs, les expertises, les données et les équipements du territoire.

Pour accompagner la démarche d'innovation du TCO et afin de répondre à l'appel à projet Plan Innovation Outre-Mer (PIOM) prévu au 30 septembre 2022, le TCO a confié le 19 avril 2022 une assistance à maîtrise d'ouvrage sur 4 ans à un groupement mené par le cabinet VERSO-Consulting.

Cette assistance à maîtrise d'ouvrage permet au TCO d'agir à deux niveaux :

1. Développer un écosystème d'acteurs agissant pour le territoire en renforçant les coopérations, en proposant des formations-actions, en accompagnant la mise en œuvre de projets innovants, et en organisant des services pour aider des porteurs de projet ;
2. Bénéficier d'expertises spécialisées, en vue de consolider le projet de Campus de l'Innovation Tropicale et Insulaire (CITI) et de répondre à l'appel à projet PIOM, ainsi qu'à d'autres appels à projet ou financements tels que par exemple le programme opérationnel FEDER 2021-2027.

Un campus pour développer les filières du bâti-tropical, de l'énergie et du numérique afin d'aménager un territoire durable et résilient.

Les premiers travaux menés dans le cadre de cette démarche ont identifié l'aménagement bioclimatique comme une priorité qui fait l'objet de la candidature au PIOM.

Ce sujet étant à la croisée de plusieurs enjeux technologiques et sociaux (Biodiversité, énergie, inclusion sociale, matériaux, numérique...) il a été décidé d'engager des réflexions sur la faisabilité de projets portant sur l'aménagement bioclimatique afin de développer un modèle réunionnais de la ville jardin.

Cette thématique de l'aménagement bioclimatique va s'appuyer sur une expérience existante (démarche de gestion des espaces naturels de l'Eco-quartier Cœur de Ville de la Possession) pour évoluer vers les projets à venir, de l'aménagement ultérieur de la ZAC de Cambaie sur la Commune de Saint Paul. Il s'agit de bâtir un modèle et une offre d'aménagement bioclimatique en milieu tropical.

Elle permet donc de créer des synergies entre des projets existants et implique de nombreux partenaires privés et publics. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs pré-identifiés (communes, laboratoires de recherche, entreprises spécialisées, écoles, centres de formation...). Enfin, elle permettra la répliation puis la valorisation à l'international des résultats du projet.

La candidature que le TCO envisage de déposer le 30 septembre 2022 portera donc sur la mise en œuvre de ce projet et sur l'organisation des services qui vont contribuer à son développement.

D'autres axes de travail seront définis tout au long du déploiement du CITI dans les mois à venir, en lien avec les enjeux d'aménagement et de construction durable.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/07/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER les orientations générales du TCO concernant la candidature du TCO à l'appel à projets du programme France 2030 « Plan Innovation Outre-Mer » (PIOM) pour le développement d'un campus de l'innovation tropicale et insulaire (CITI) dédié à l'aménagement bioclimatique ;

- APPROUVER la démarche visant à définir un dispositif original de coopération entre le monde académique, l'entreprise et le territoire, utilisant les projets du territoire pour développer de nouvelles filières et organiser un environnement propice à la réalisation de projets ;

- AUTORISER le Président du TCO à signer tous les documents nécessaires à la candidature à l'appel à projet au Plan Innovation Outre-Mer de l'État (PIOM) concernant le projet CITI ;

- AUTORISER le Président à solliciter les subventions mobilisables pour ce projet auprès des organismes concernés (Etat, Région Réunion, ADEME, AFD...) et à signer les documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président